

Travaux d'Intérêt Général : la Métropole accueillera des TIG non rémunérés au sein de ses services

La Métropole Rouen Normandie est engagée dans une politique de solidarité et d'insertion. Dans le cadre des actions menées, la Métropole a fait le choix de contribuer concrètement aux enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance, aux côtés des maires et des communes. Ainsi, en lien avec le juge d'application des peines, l'établissement public met en place son habilitation pour l'accueil de personnes exécutant une mesure d'intérêt général. Le TIG (Travail d'Intérêt Général) est une peine alternative à l'incarcération qui permet de sanctionner un condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles. Neuf types de postes seront ouverts pour accueillir des Travaux d'Intérêt Général non rémunérés.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Nadia Mezrar, Vice-Présidente en charge de la Solidarité, de l'Emploi et de la Jeunesse et Nicolas Rouly, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources et de l'Administration générale : « *Les Travaux d'Intérêt Général ont fait leurs preuves, avec un taux de récidive bien plus bas qu'en cas d'incarcération. Les entreprises privées accueillant des TIG restent rares. Il est de la responsabilité des collectivités de s'inscrire dans une démarche d'accueil pour la réinsertion, afin de promouvoir une société plus juste, plus sûre, et toujours plus solidaire. Nous encourageons tous les services qui le peuvent à accueillir des TIG et à participer à faire de la justice un vecteur de réhabilitation, et non plus uniquement de répression.* »

La Métropole Rouen Normandie s'inscrit ainsi au registre des collectivités pouvant permettre un accueil de Travaux d'Intérêt Général. Les TIG sont proposés comme peine alternative par les tribunaux dans le cas de délits passibles d'une peine d'emprisonnement ou pour une contravention de 5^{ème} classe (dégradations volontaires, excès de vitesse de + de 50 km/h...). Ces peines peuvent représenter entre 20 et 400 heures de travail au service de la collectivité. Si le TIG a été réalisé dans les temps, la peine est considérée comme totalement exécutée.

La Métropole Rouen Normandie proposera neuf types de postes accessibles aux TIG :

- Agent.e d'accueil et de surveillance polyvalent au sein de la Fabrique des Savoirs
- Agent.e d'entretien du parc des bruyères et du stade Diochon au sein du pôle de proximité de proximité seine sud



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- Enquêteur.trice au sein de la direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique
- Agent administratif au sein de la direction de la culture
- Agent d'accueil billetterie au sein de la direction de la culture
- Agent.e polyvalent.e au sein de la direction des musées
- Agent.e d'entretien polyvalent.e propreté au sein du Pôle de Proximité Val de Seine
- Agent.e d'entretien polyvalent.e espaces verts au sein du Pôle de Proximité Val de Seine
- Agent.e d'entretien polyvalent.e petits travaux réparation au sein du Pôle de Proximité Val de Seine

CONTACT PRESSE

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61

